



Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications

Distr. générale
12 juillet 2016

Office des Nations Unies à Vienne
Réunion annuelle internationale concernant
les services linguistiques, la documentation
et les publications pour 2016
20-22 juin 2016
Vienne

Déclaration de Vienne

Les responsables des services linguistiques et de conférence de 60 organisations internationales se sont réunis à l'Office des Nations Unies à Vienne du 20 au 22 juin 2016 à l'occasion de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP).

Notant les préoccupations exprimées par certains États Membres et d'autres parties prenantes face au déséquilibre croissant entre l'utilisation de l'anglais et celle des autres langues officielles dans certaines organisations internationales alors qu'en vertu des mandats définis par leurs organes directeurs toutes les langues officielles doivent être égales, les participants ont réitéré leur volonté de remédier à cette situation.

Les responsables des services linguistiques et de conférence considèrent que le multilinguisme favorise l'unité dans la diversité et la compréhension internationale et constitue ainsi une valeur fondamentale des organisations internationales, qui poursuivent précisément ces objectifs dans leurs domaines respectifs.

Les responsables des services linguistiques et de conférence rappellent la résolution 50/11, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a noté que le multilinguisme était le corollaire de l'universalité des Nations Unies et qu'il impliquait pour chaque État Membre « quelle que soit la langue officielle dans laquelle il s'exprime, le droit et le devoir de se faire comprendre et de comprendre les autres ».

Les responsables des services linguistiques et de conférence estiment également que, pour être efficace, la sensibilisation des citoyens aux travaux des organisations internationales doit se faire autant que possible dans la langue des populations visées, notamment au moyen des sites internet et réseaux sociaux.



Les organisations membres de l'IAMLADP décident donc :

1. De proposer à leurs organes directeurs de placer cette question importante au premier rang de leur ordre du jour en promulguant un cadre clair pour le multilinguisme et en adoptant, le cas échéant, des directives administratives et opérationnelles pour sa mise en œuvre;

2. D'appeler l'attention de toutes les parties prenantes sur la nécessité de soutenir leurs départements chargés des services linguistiques et de conférence et de rechercher avec eux des solutions créatives aux difficultés qu'ils rencontrent, notamment du fait de contraintes liées aux ressources, afin d'intégrer systématiquement le multilinguisme aux activités qu'elles mènent;

3. De redoubler d'efforts pour faciliter la création en leur sein de mécanismes permettant à leurs services linguistiques et de conférence de partager bonnes pratiques et solutions créatives aux difficultés rencontrées en matière d'intégration du multilinguisme;

4. De promouvoir à titre individuel la reconnaissance de la valeur et de l'importance de la diversité linguistique en organisant des événements de promotion des langues tels que les Journées des langues consacrées à chacune de leurs langues officielles, la Journée internationale de la langue maternelle, qui se tient chaque année le 21 février, et la Journée internationale de la traduction, qui se tient chaque année le 30 septembre, et en y participant activement.